

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

**DELIBERATION N° 2025-03-09 C – LOCAUX OCCUPES PAR LE SSIADPA**

La commune de Meymac donne à bail un local à usage de bureau ainsi qu'un garage situé dans le bâtiment de l'Ecole Maternelle de Meymac, 2 sente de la Prairie à Meymac, au S.S.I.A.D.P.A. Service de Soins Infirmiers à Domicile auprès des Personnes Agées.

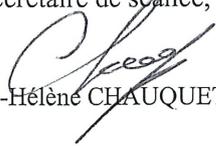
Monsieur le Maire propose d'actualiser ce bail, notamment en ne faisant qu'un seul document et en mettant à jour le loyer de la manière suivante :

- Loyer de (montant réactualisé selon l'indice INSEE afférent) : 503.68€ -
- Charges (nouveau) : forfait de 100 € mensuel

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** l'actualisation du bail, notamment les locaux occupés, les charges, la réactualisation, conduisant à un loyer de 503,68€ au 01/01/2026 ;
- **VOTE** un forfait de charges mensuelles de 100€ ;
- **AUTORISE M** le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

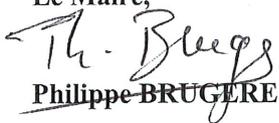
La Secrétaire de séance,

  
Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 30 juin 2025

Le Maire,

  
Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture  
019-211913603-20250701-2025-03-09-C-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2025  
Date de réception préfecture : 02/07/2025